VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul Geo. St. Paul Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de **JAYME FRIGOLA** et **CATHERINE CHRISTEN**, sa femme.

No 84,301—Cour Civile de District.

A L'ENCAN, JEUDI, 5 MARS 1908, A MIDI.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES, No 311 RUE BARONNE.

Nos **1424-26** RUE ST-CLAUDE,
Joli Cottage Double.
No **711** RUE MANDEVILLE,
Joli Cottage Simple.
Nos **1433-35** RUE MARIGNY,
Bon Cottage Double.

Nos **1439-41** RUE MARIGNY,
Cottage Double
No **631** RUE KERLEREC,
Cottage Simple.
No **2252** RUE NORD ROBERTSON,
Joli Cottage Simple.

No **2248** RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

PAR GEO. ST-PAUL, ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, signé le 29 janvier 1908, dans l'affaire ci-dessus indiquée et numérotée, je au moment et à l'endroit mentionnés ci-dessus comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le numéro municipal 1424 26 rue St Claude, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude (autrefois Rues Enfantes) Kerlerec (autrefois Mystérieuse) Esplanade et Roman (autrefois Amitié), désigné par le No huit (8) sur un plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer, daté le 7 juillet 1830, déposé en l'étude de Théodore Seghers, alors un notaire comme plan No 18, d'après lequel le dit lot mesurant trente et un pieds onze pouces [31 pieds 11 pouces] de face à la rue St Claude sur cent trente six pouces sept lignes [136 pieds 1 pouce 7 lignes] de profondeur sur le côté contigu au lot No sept (7) cent trente trois pieds onze pouces quatre lignes [133 pieds 11 pouces 4 lignes] de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt trois pieds huit pouces trois lignes [23 pieds 8 pouces 3 lignes] de largeur sur la ligne du fond le tout en mesure américaine.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 631 rue Kerlerec (autrefois Paix), ensemble avec tous les droits, voies, etc., situé dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville et ayant en mesure américaine trente pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec (autrefois Paix) entre les rues Chartres (autrefois Moreau) et Royale (autrefois Cascalvo), par quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur, étant une partie d'un lot de terre désigné par le No cent quatre vingt dix (190) sur le plan original dudit Faubourg, et situé dans l'îlet borné par les rues St Claude (autrefois Rues Enfantes) Kerlerec, Royale, Chartres et Roman.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 71 Rue Mandeville et tous les droits voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Royale, Dauphine (autrefois Grande Hommes) et Espagne, mesurant en mesure française vingt pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur, ladite portion de terre formant partie d'un lot désigné par le No cent vingt huit sur un plan du faubourg Marigny et ces situé à une distance de soixante dix pieds de l'encoignure des rues Marigny et Royale.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No municipal 2-52 rue Nord Robertson et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robertson, Marigny, Villere, et Mandeville désignée comme lot C, sur un devis et certificat de voyer, fait par Edgar Pilié, voyer dans le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot mesurant vingt deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Robertson, la même largeur dans le fond, par soixante treize pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles; étant situé à une distance de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes de la rue Marigny.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1433-35 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré, désigné par la lettre B sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot est situé à une distance de quarante pieds de la rue Roberts n, et mesure trente trois pieds quatre pouces de face à la rue Marigny par quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes sur une lignes égales et parallèles de profondeur.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 2248 rue N. Robertson et 1439 1441 rue Marigny et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré désigné par la lettre A sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1908, d'après lequels ledit lot formant l'encoignure des rues Marigny et Robertson, et mesurant quarante pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an, ou en et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurités, en plus pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant recevoir les loyers que de la date du passage de l'acte de vente et d'assumer les taxes pour l'année 1908 et de payer pour les dits actes pardevant Ernste Vidrine, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
Phone, Main, 2268 W. 137 rue Carondelet.
K V Richard avocat pour l'exécuteur.
2 fév—2 9 16 23—mars 1 5

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Cargaison de Foin Timothy
ET
Une Cargaison "Mill Stock Feed Filler"

A l'encan, Mercredi, le 26 février 1908.

PAR LIONEL M RICAU Encanteur—A 11 heures a m au hangar de foin de la T. & P. R.R. Co., au pied de la rue Thalie, pour le compte de qui cela peut concerner, sans acte 124 de 1890, à l'enchère publique, il sera vendu:

Une cargaison de foin Timothy, de Bromaugh, Md, consignée à l'ordre de Bickneil & Cie. Une cargaison de "Mill Stock Feed Filler", ex. car I. M. & S. No 13 341, expédié de Chicago, Ill., consigné à la Atlas Feed Products and Milling Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.
16 fev—16 23 25 26

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains de Valeur du Troisième District.

Succession de Mme Henry Flach.
No 83,219—Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans.

PAR KENNEDY & AIREY [illegible]

[illegible] pieds deux [illegible] pieds six pouces sur la ligne parallèle à la ligne secondairement décrite, puis sur une ligne de quarante quatre pieds six pouces jusqu'à ce qu'elle atteigne le chemin Félicité, à soixante six pieds neuf pouces du coin du chemin Félicité et de la rue St Thomas mesurant à la ligne de départ.

Ladite portion de terre étant une division de deux lots de terre dans ledit îlet, originairement désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tracé par H. Moelhausen, daté du 21 mai 1845, déposé au bureau de H. B Cénas, notaire en cette ville, et plus particulièrement décrite dans l'acte d'achat des deux dits lots par Edward Nester, décédé, pardevant Joseph Cohn, notaire, le 30 juin 1863.

Secondement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Chippewa, anciennement Soulie, Fulton, anciennement St Thomas ou Belgrade et Ste Marie, étant l'îlet 69 sur les rôles d'assessement de la ville, désigné comme lot No 4 sur un plan tracé par M. Moelhausen, voyer, le 20 mai 1845, déposé dans les archives de H. C. Cénas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Félicité avec la même largeur dans le fond, cent trente huit pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et cent trente sept pieds deux pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 5, le tout M. A.

Troisièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Céleste, Félicité, St Thomas, St James et Religieuse, désigné par la lettre A, sur un plan tracé par Hunter Stewart, député voyer de la ville, en date du 27 mai 1887. D'après quel plan ledit lot mesure trente quatre pieds de face à la rue Céleste, avec même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles; ledit lot est désigné comme le No 1 sur un plan tracé par H. Moelhausen le 20 mai 1845.

Quatrièmement—Une certaine portion irrégulière de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même district et îlet, et contiguë à la première propriété ci-dessus décrite, et mesurant quarante trois pieds six pouces cinq lignes de face sur une ligne courant parrallèlement avec la rue Félicité; quarante quatre pieds six pouces sur la première ligne séparant la propriété de celle premièrement décrite ci-dessus, sur une ligne s'étendant à angle droit de la rue Félicité; de là sur la ligne s'étendant parallèlement à la rue St James et vers la rue Religieuse, une distance de vingt et un pieds six pouces et soixante cinq pieds un pouce et six lignes, sur la ligne du fond s'étendant de la rue Céleste vers la rue St James, étant le lot désigné par la lettre E ainsi qu'il est indiqué sur le plan annexé à un acte de confirmation et de correction de Mme Annie E. Nester, femme de Charles G. Coleson, le 26 juin 1902, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.
8 fév—8 10 14 21 28—mars 6 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeur améliorées des Premier et Quatrième Districts

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Premier District

Nos 633 et 635 rue Félicité (ou chemin) et No 1732 rue St Thomas (propriété d'encoignure).

Deuxième District

Nos 612 et 616 rue Félicité (ou chemin).

Troisième bâtisse
No 627 rue Céleste

Et quatrième bâtisse
No 629 rue Félicité (ou chemin)

Robert E. Craig Jr, vs les mineurs Catherine Louise, Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 84,905— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncière, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 19 mars 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans ledit îlet, [illegible] par les rues [illegible] mars [illegible] Bonne [illegible] Jeanne [illegible] Bourse des Propriétés Foncière No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Laharpe, Colombus, Broad et White, désigné par la lettre A, ledit terrain commençant au coin de la rue Broad, cent dix neuf pieds et cinq pouces, et mesure, mesure américaine, cinquante six pieds huit pouces et six lignes de façade rue Lebarpe sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes, ensemble avec l'usage et le privilège d'une allée mesurant deux pieds dix pouces et deux lignes de face rue Laharpe, commune, et contigu au terrain B du côté de la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.
8 fév—8 10 14 21 28—mars 6 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et d'une pharmacie bien garnie

No 1001 rue Magazine, encoignure de la rue Thalie—En bloc

Wm C Harrison vs Augustus M Bazil Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans Div. E. No No 85 065 —En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 février 1908 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 février 1908, à 2:30 heures p. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans le local No 1301 rue Magazine, coin de la rue Thalie

Le contenu entier du stock, etc., de la pharmacie dans ledit local d'après l'inventaire enregistré.

La vente devant être faite en bloc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions — Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
R. H. Browne avocat pour le demandeur.
20 fev—20 au 24 inc

ANNONCES JUDICIAIRES

Vente de magnifiques et substantiels meubles de Bureau de valeur.

Consistant de Pupitres à Bascules, Cabinets, Chaises avec Bras et Tournantes, Grandes Tables, Sommier, Installations de Bureau, Divers, Etc.,

Aussi un "Remington Typewriter No 6."

Morris Building & Land Improvement Association, Limited, vs Andrew J. Bryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division C — No 84,454—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 7 février 1908 et signés le 13 février 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 février 1908, à 10 30 heures A. M. les propriétés ci-après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un grand assortiment de meubles de bureau, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré, aussi un "Remington Typewriter No 6."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James Legendre, avocat pour la demanderesse.
14 fév—14 19 25 [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Geo. S. Foerster vs Leon Saporito.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 32,933. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wyrne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, [illegible] A. [illegible] pour l'Hon. E. H. [illegible]

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORIAN, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III

[illegible] for which this corporation [illegible] corporation, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise to borrow money and to pledge, mortgage or hypothecate any property belonging to it, sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after [illegible] been given [illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$18 - - - Un An | $9 - - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.00 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mathias Bengert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,407—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Bengert, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. D. Danziger, avocat.
13 fev—13 17 22

Succession de John H. Fallon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,173—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—T. Florance, avocat.
13 fev—13 17 22

Succession de James Aloysius Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 84,681 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. S. Delaney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués [illegible]

Charbon Pittsburg Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Lux et de Boulangerie

Charbon

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeur améliorées des Premier et Quatrième Districts

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Premier District

Nos 633 et 635 rue Félicité (ou chemin) et No 1732 rue St Thomas (propriété d'encoignure).

Deuxième District

Nos 612 et 616 rue Félicité (ou chemin).

Troisième bâtisse
No 627 rue Céleste

Et quatrième bâtisse
No 629 rue Félicité (ou chemin)

Robert E. Craig Jr, vs les mineurs Catherine Louise, Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 84,905— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncière, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 19 mars 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans ledit îlet, [illegible] par les rues [illegible] mars [illegible] Bonne [illegible] Jeanne [illegible] Bourse des Propriétés Foncière No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Laharpe, Colombus, Broad et White, désigné par la lettre A, ledit terrain commençant au coin de la rue Broad, cent dix neuf pieds et cinq pouces, et mesure, mesure américaine, cinquante six pieds huit pouces et six lignes de façade rue Lebarpe sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes, ensemble avec l'usage et le privilège d'une allée mesurant deux pieds dix pouces et deux lignes de face rue Laharpe, commune, et contigu au terrain B du côté de la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.
8 fév—8 10 14 21 28—mars 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de magnifiques et substantiels meubles de Bureau de valeur.

Consistant de Pupitres à Bascules, Cabinets, Chaises avec Bras et Tournantes, Grandes Tables, Sommier, Installations de Bureau, Divers, Etc.,

Aussi un "Remington Typewriter No 6."

Morris Building & Land Improvement Association, Limited, vs Andrew J. Bryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division C — No 84,454—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 7 février 1908 et signés le 13 février 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 février 1908, à 10 30 heures A. M. les propriétés ci-après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un grand assortiment de meubles de bureau, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré, aussi un "Remington Typewriter No 6."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James Legendre, avocat pour la demanderesse.
14 fév—14 19 25 [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Geo. S. Foerster vs Leon Saporito.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 32,933. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wyrne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, [illegible] A. [illegible] pour l'Hon. E. H. [illegible]